



Communiqué

Reculs de limites d'âge POUR LA RETRAITE : LES FONCTIONNAIRES FRAPPES EGALEMENT DE PLEIN FOUET

On ne connaît malheureusement que trop les dispositions régressives du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale portant à 70 ans pour le secteur privé l'âge de la mise à la retraite d'office dès le 1^{er} janvier 2009. Avec beaucoup d'autres, la CGT a vivement condamné cette mesure, socialement injuste et économiquement néfaste, qui vient porter un nouveau coup contre le droit réel de partir à 60 ans.

Mais, outre les personnels de l'aviation civile, le PLFSS concerne également et directement un grand nombre d'agents de la fonction publique.

En effet, jusqu'à présent, pour de nombreux personnels dits en « services actifs », la limite d'âge est fixée entre 55 et 60 ans.

Lorsqu'on regarde les professions concernées – policiers, surveillants de prison, douaniers, sapeurs-pompiers, infirmiers...- on constate évidemment qu'il s'agit d'un dispositif de garanties essentielles pour des professions très exposées et aux conditions de travail particulièrement pénibles.

Pourtant, au nom du progrès social et de la liberté sans aucun doute, **la majorité actuelle veut reculer la limite d'âge à 65 ans pour tous.**

Et dire que certains avaient quitté le mouvement social de 2003 contre les supposées avancées concernant la pénibilité et les retraites !

La vérité, c'est que, dans la même logique que l'ensemble des réformes engagées, il s'agit de faire payer le prix fort aux salariés. A l'évidence, ce qui est annoncé avec cette mesure, c'est la suppression des services actifs – et donc, la fin de la reconnaissance des métiers pénibles – et des droits qui y sont attachés, à plus ou moins brève échéance.

Poursuivant son engagement pour de véritables retraites solidaires et des réformes préservant et améliorant les droits de tous les salariés, l'UGFF mettra tout en œuvre pour empêcher ses nouveaux reculs.

Montreuil, le 14 novembre 2008